

L'ÉCHO DE LA CITÉ

LETTRE D'INFORMATION DE LA VILLE DE BAYONNE

Chemin d'Arans, rues de Tosse et Ambroise-Paré Instauration de doubles sens cyclables

Bayonne, le 1er juin 2017

Madame, Monsieur, *Chers Bayonnais,*

La Ville de Bayonne va prochainement poursuivre l'instauration des doubles sens cyclables dans les rues situées entre l'hôpital et le stade Jean-Dauger : chemin d'Arans, rue de Tosse et rue Ambroise-Paré.

La signalisation des rues sera adaptée. Des pictogrammes seront peints à intervalle régulier sur la chaussée et de nouveaux panneaux seront ajoutés aux extrémités des rues afin d'informer de la présence potentielle de cyclistes arrivant à contresens de la circulation automobile.

Cette nouvelle réglementation s'appliquera à partir du 6 juin 2017.

D'un point de vue réglementaire, un double sens cyclable est défini comme « une voie à double sens dont un sens est exclusivement réservé à la circulation des cycles ». En d'autres termes, il s'agit d'une rue à sens unique pour les véhicules motorisés, mais praticable dans les deux sens pour les cyclistes. Cette même réglementation s'applique déjà dans plusieurs rues voisines du quartier Saint-Léon.

Pour toute information, le Bureau d'Etudes Infrastructures est à votre écoute au numéro suivant : 05 59 46 60 55.

Je vous remercie de votre compréhension.

Bien à vous.

Jean-René Etchegaray
Maire de Bayonne

